

# PROTEA UCITS II

Société d'Investissement à Capital Variable constituée au Luxembourg (SICAV)

Rapport annuel, incluant les états financiers révisés,  
au 31 décembre 2023



# PROTEA UCITS II

Société d'Investissement à Capital Variable constituée au Luxembourg (SICAV)

Rapport annuel, incluant les états financiers révisés,  
au 31 décembre 2023

# PROTEA UCITS II

Rapport annuel, incluant les états financiers révisés,  
au 31 décembre 2023

# PROTEA UCITS II

## Table des matières

Organisation de la SICAV	4
Informations générales	6
Commercialisation à l'étranger	7
Rapport de gestion	8
Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé	10
Etats financiers	
Etat des actifs nets	13
Etat des opérations et des variations des actifs nets	14
Nombre d'actions en circulation et actif net par action	15
Compartiment : PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND	
- Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets	16
- Répartition géographique et économique du portefeuille-titres	17
Notes aux états financiers	18
Total Expense Ratio ("TER") (annexe non révisée)	26
Performance (annexe non révisée)	27
Autres informations aux Actionnaires (Annexe non révisée)	28

# PROTEA UCITS II

## Organisation de la SICAV

Siège social	15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Conseil d'Administration de la SICAV	
Président	M. Jean-François PIERRARD, Directeur, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Administrateurs	M. Rémy OBERMANN, Administrateur indépendant, 7, Hameau de Fossard, CH-1226 Thônex, Suisse  Mme Michèle BERGER, Administratrice indépendante, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Société de Gestion	FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Conseil d'Administration de la Société de Gestion	
Président	M. Marc BRIOL, Directeur Général, Pictet Asset Services, Banque Pictet & Cie SA, 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse
Membres	M. Dorian JACOB, Administrateur-Délégué, Directeur Général, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg  M. Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Administrateur indépendant, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg  Mme Christel SCHAFF, Administratrice indépendante, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (depuis le 27 avril 2023)  M. Cédric VERMESSE, Directeur financier Pictet Asset Management, Banque Pictet & Cie SA, 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse (depuis le 30 novembre 2023)  M. Pierre Etienne, Administrateur indépendant, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2024)
Dirigeants de la Société de Gestion	M. Dorian JACOB, Directeur Général, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg  M. Abdellali KHOKHA, Dirigeant en charge de la gestion du risque, Dirigeant en charge de la conformité, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

# PROTEA UCITS II

## Organisation de la SICAV (suite)

M. Pierre BERTRAND, Dirigeant en charge de l'Administration de Fonds de la gamme Mainstream et de la Valorisation, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

M. Frédéric BOCK, Dirigeant en charge de l'Administration de Fonds de la gamme Alternative, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (jusqu'au 30 juin 2023)

M. Thomas LABAT, Dirigeant en charge de la gestion de portefeuilles, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (depuis le 26 juillet 2023)

### Gestionnaires

PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND :

- Millennium Global Investments Limited, Cleveland House, 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, Royaume-Uni

### Banque dépositaire

Banque Pictet & Cie (Europe) AG, succursale de Luxembourg (anciennement Pictet & Cie (Europe) S.A., (jusqu'au 25 mai 2023)), 15A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

### Agent d'administration centrale

FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

### Cabinet de révision agréé

Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée, 20, boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

### Conseiller juridique

Allen & Overy, Société en commandite simple, 5, avenue J.-F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

### Contreparties sur contrats de change à terme (note 11)

UBS London

# PROTEA UCITS II

## Informations générales

PROTEA UCITS II (la "SICAV") publie un rapport annuel incluant les états financiers révisés dans les 4 mois qui suivent la clôture de son exercice. Elle publie un rapport semi-annuel non révisé dans les 2 mois qui suivent la clôture de la période considérée.

Le rapport annuel comprend les comptes de la SICAV et de chaque compartiment.

Tous ces rapports peuvent être obtenus par les Actionnaires au siège social de la SICAV, auprès de la Banque dépositaire, du distributeur ou de tout autre établissement désigné par la Banque dépositaire.

La valeur nette d'inventaire par Action de chaque compartiment ainsi que les prix d'émission et de rachat sont rendus publics au siège de la Banque dépositaire.

Toute modification statutaire est publiée dans le Recueil électronique des sociétés et associations ("RESA").

L'exercice financier de la SICAV s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le détail des changements intervenus au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 dans l'état du portefeuille-titres pour l'ensemble des compartiments est disponible sur simple demande et sans frais au siège social de la SICAV ou auprès du représentant de chaque pays où la SICAV est commercialisée.

### [Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers \("SFDR"\)](#)

Conformément à l'article 50 (2) du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission, une description des éléments suivants est incluse dans l'annexe SFDR correspondante.

S'agissant des compartiments catégorisés comme des produits financiers visés à l'article 8 du SFDR, qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, la mesure dans laquelle ces caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées ;

S'agissant des compartiments catégorisés comme des produits financiers visés à l'article 9 du SFDR, l'incidence globale du produit financier en matière de durabilité, au moyen d'indicateurs de durabilité pertinents

S'agissant des autres compartiments catégorisés comme des produits financiers qui ne relèvent ni de l'article 8 ni de l'article 9 du SFDR, les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# PROTEA UCITS II

## Commercialisation à l'étranger

### **Commercialisation en Suisse**

#### **Représentant**

Le Représentant en Suisse est FundPartner Solutions (Suisse) SA (le "Représentant"), 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse.

#### **Agent payeur**

L'agent payeur en Suisse est Banque Pictet & Cie SA, ayant son siège social au 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse.

#### **Lieu de distribution des documents de référence**

Le prospectus en vigueur, les feuilles d'information de base, les statuts, le rapport annuel, incluant les états financiers révisés, le rapport semestriel non révisé de la SICAV, ainsi qu'un récapitulatif des achats et ventes effectués par la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège social du Représentant en Suisse.

# PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND

## Rapport de gestion

Le compartiment PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND (le "compartiment") a été créé le 15 septembre 2021. Il cherche à générer une croissance du capital à moyen terme grâce à une approche systématique basée sur le modèle quantitatif exclusif du Gestionnaire.

L'approche est conçue de manière à capturer les principaux mouvements des marchés des changes et à dégager des résultats positifs dans tous les environnements. Les décisions d'investissement sont prises en fonction des signaux émis par le modèle susmentionné. Afin de lever toute ambiguïté, le compartiment ne suit pas une approche de système de trading automatisé. Avant d'exécuter les transactions conseillées par les résultats du modèle systématique, le Gestionnaire validera les signaux générés par ce modèle, en s'assurant que les transactions proposées sont conformes à l'intention et à la politique d'investissement ainsi qu'aux restrictions réglementaires.

L'environnement de marché au premier semestre 2023 s'est une nouvelle fois avéré difficile pour notre stratégie systématique, en raison de la forte augmentation de l'incertitude entourant la dynamique des taux d'intérêt dans les principales économies et l'effondrement des banques régionales aux Etats-Unis. Plus particulièrement, les chiffres sur l'emploi non agricole aux Etats-Unis, beaucoup plus élevés que prévu en février, ont déclenché un net rebond du dollar américain en raison des attentes accrues du marché quant à nouveau un resserrement de la politique monétaire de la part de la Réserve fédérale (la "Fed"). En parallèle, l'effondrement de la Silicon Valley Bank et les préoccupations plus générales du marché au sujet d'un éventuel effet de contagion à l'ensemble du système bancaire ont entraîné en mars une dégringolade de la partie courte de la courbe des taux américains et une hausse de la volatilité des taux d'intérêt d'une intensité similaire à celle observée durant la crise financière mondiale.

En conséquence, notre portefeuille a connu un taux de rotation important au premier semestre, en proie à deux scénarios opposés : d'une part, l'aversion pour le risque sur les marchés, qui a eu tendance à favoriser les monnaies refuges et, de l'autre, la forte réévaluation sur les marchés obligataires américains, qui a considérablement affaibli le dollar américain.

Au second semestre 2023, l'incertitude du marché s'est largement dissipée dès lors que la faillite de la SVB n'a pas déclenché de risques systémiques. Dans ce contexte de normalisation de la propension au risque, les attentes du marché ont convergé au troisième trimestre, tablant sur des taux d'intérêt plus élevés pour une période prolongée dans les grandes économies, et notamment aux Etats-Unis, où l'expansion économique semblait plus vigoureuse que dans le reste du monde. Au quatrième trimestre, les chiffres sur l'inflation sont ressortis inférieurs aux prévisions aux Etats-Unis, ce qui a conduit les marchés à revoir à la hausse leurs anticipations quant au cycle d'assouplissement pour 2024. Au second semestre 2023, notre stratégie s'est positionnée en vue d'un raffermissement du dollar pendant les mois estivaux et a bénéficié d'un dollar plus faible en novembre et décembre.

Tout au long de la période, la Valeur à Risque moyenne annualisée du compartiment s'est élevée à 3.63% (avec un niveau de confiance de 95%). Au 31 décembre 2023, le compartiment présentait une Valeur à Risque annualisée de 4.87%.

En termes de risque de liquidité du marché, toutes les positions sont prises dans des instruments liquides (devises au comptant, contrats à terme ou options de gré à gré sur devises, contrats à terme et options négociées en bourse).

Le Responsable des risques est chargé de la gestion des risques et établit quotidiennement des rapports internes sur les risques. Sur le plan opérationnel, la fonction de gestion des risques est indépendante des autres fonctions commerciales, y compris la gestion du portefeuille et les opérations.

*Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures.*

# PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND

## Rapport de gestion (suite)

Au niveau du portefeuille, le risque est contrôlé régulièrement grâce à un modèle paramétrique de valeur à risque (VaR), qui mesure l'importance du risque pris dans des conditions de marché "normales", compte tenu de la diversification de toutes les expositions en devises.

Le levier du compartiment est surveillé sur une base journalière, par le biais à la fois de l'approche brute et de l'approche par les engagements. Au 31 décembre 2023, le compartiment présentait un levier de 45.40% selon l'approche par les engagements et de 109.70% selon l'approche brute.

Durant la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, le compartiment a dégagé un rendement brut de -0.03% et aucune commission de performance n'a été enregistrée.

Février 2024

Etabli par Millennium Global Investments Limited

Approuvé par le Conseil d'Administration de la SICAV

## Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

Aux Actionnaires de

PROTEA UCITS II

Société d'investissement à capital variable constituée au Luxembourg

15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

### Opinion

Nous avons révisé les états financiers de PROTEA UCITS II (la "SICAV") et de chacun de ses compartiments, qui se composent de l'état des actifs nets et de l'état du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 décembre 2023, de l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que des notes relatives aux états financiers, y compris une synthèse des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers annexés donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de la SICAV et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023 et des résultats de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Luxembourg relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers.

### Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et aux Normes internationales d'audit (NIA), telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Nos responsabilités en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et de ces NIA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section de notre rapport intitulée "Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers". Nous sommes en outre indépendants de la SICAV conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, incluant les Normes internationales d'indépendance, du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers, et nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences. Nous estimons que les éléments de vérification que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer la base de notre opinion.

### Autres informations

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable des autres informations. Les autres informations incluent les informations contenues dans le rapport annuel mais pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé à ce sujet.

Notre avis sur ces états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à ce sujet.

## Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé (suite)

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, de considérer si les autres informations sont matériellement incohérentes avec les états financiers ou les connaissances que nous avons acquises dans le cadre de la vérification, ou si elles semblent présenter des anomalies significatives. Si, en fonction du travail que nous avons effectué, nous concluons qu'il existe une anomalie significative de ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV à l'égard des états financiers**

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg en la matière et du contrôle interne que le Conseil d'Administration de la SICAV jugera nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant aucune anomalie majeure frauduleuse ou involontaire.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'Administration de la SICAV d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre ses activités, de communiquer, s'il y a lieu, des informations liées à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'il n'ait l'intention de liquider la SICAV ou de mettre un terme à ses activités, ou qu'il ne puisse objectivement faire autrement.

### **Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers**

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport du réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de déceler une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- appréhendons les aspects du contrôle interne pertinents dans le cadre de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV ;
- évaluons la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le Conseil d'Administration de la SICAV ;
- formulons une conclusion quant à savoir si l'application du principe comptable de continuité d'exploitation par le Conseil d'Administration de la SICAV est pertinente et, à la lumière des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude importante quant aux événements ou aux conditions susceptibles de remettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre ses activités. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport du réviseur d'entreprises agréé, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener la SICAV à cesser ses activités ;

## Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé (suite)

- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents dans le sens d'une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Nicolas Hennebert, Réviseur d'entreprises agréé

Associé

Avril, O/S, 2024

# PROTEA UCITS II

## Etat des actifs nets au 31 décembre 2023

	GLOBALISE*	PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND
	EUR	USD
<b>ACTIF</b>		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition (note 2.f)	305,754,029.15	67,187,953.73
Plus/moins value nette non réalisée sur investissements	10,976,044.14	881,837.97
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation (note 2.d)	316,730,073.29	68,069,791.70
Avoirs en banque (notes 2.d, 2.i)	51,847,760.32	18,171,077.39
Dépôts bancaires (note 2.d)	36,006,007.77	0.00
Intérêts et dividendes à recevoir, net	911,896.08	0.00
Frais de constitution (note 2.k)	96,877.16	589.22
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme (notes 2.g, 11)	2,933,614.69	2,481,450.86
Autres actifs	629,552.20	0.00
	409,155,781.51	88,722,909.17
<b>PASSIF EXIGIBLE</b>		
Commission de gestion et de distribution à payer (note 4)	355,440.73	55,591.08
Commission de performance à payer (note 8)	131.39	0.00
Taxe d'abonnement à payer (note 5)	25,071.25	2,235.10
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme (notes 2.g, 11)	63,469.73	0.00
Autres frais à payer (note 10)	743,664.92	63,272.16
	1,187,778.02	121,098.34
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2023</b>	<b>407,968,003.49</b>	<b>88,601,810.83</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2022</b>	<b>456,181,201.76</b>	<b>114,538,276.25</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2021</b>	<b>483,824,782.54</b>	<b>147,694,293.91</b>

\* L'état globalisé des actifs nets comprend les éléments globalisés de tous les compartiments de PROTEA UCITS II, pas seulement ceux des compartiments enregistrés en Suisse.

# PROTEA UCITS II

## Etat des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

	GLOBALISE*	PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND
	EUR	USD
<b>ACTIFS NETS AU DEBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>456,181,201.76</b>	<b>114,538,276.25</b>
<b>REVENUS</b>		
Dividendes, net (note 2.j)	2,648,548.59	0.00
Intérêts sur obligations, nets (note 2.j)	7,044,644.93	3,695,997.82
Intérêts bancaires	5,578,277.15	468,389.73
	15,271,470.67	4,164,387.55
<b>DEPENSES</b>		
Amortissement des frais de constitution (note 2.k)	7,817.62	0.00
Commission de gestion et de distribution (note 4)	2,492,678.44	234,041.20
Commission de performance (note 8)	131.39	0.00
Commission de banque dépositaire, intérêts et frais bancaires (note 6)	3,319,411.67	48,880.98
Frais professionnels, frais de révision et autres frais (note 7)	1,240,484.36	200,866.98
Frais d'Agent d'Administration Centrale (note 6)	444,090.38	62,960.43
Frais de liquidation (note 1)	46,349.76	0.00
Taxe d'abonnement (note 5)	124,034.92	9,270.85
Frais de transactions (note 2.l)	657,936.08	35,603.49
	8,332,934.62	591,623.93
<b>REVENU/PERTE NET(TE) DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>6,938,536.05</b>	<b>3,572,763.62</b>
Bénéfice/perte net(te) réalisé(e) sur ventes de titres (note 2.e)	-2,826,765.71	-2,270,398.64
Bénéfice/perte net(te) réalisé(e) sur pool - effet pooling (note 1)	-7,230,992.54	-6,785,383.39
Bénéfice/perte net(te) réalisé(e) de change	-144,373.08	474,907.90
Perte nette réalisée sur contrats d'options	-109,365.33	0.00
Bénéfice/perte net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	3,405,548.19	-1,825,648.01
Perte nette réalisée sur futures (note 2.h)	-15,998,539.52	0.00
<b>BENEFICE/PERTE NET(TE) REALISE(E)</b>	<b>-15,965,951.94</b>	<b>-6,833,758.52</b>
<b>Variation de la plus/moins-value nette non réalisée :</b>		
- sur portefeuille-titres	11,766,439.11	166,890.09
- sur contrats de change à terme	-419,238.85	2,556,554.68
<b>BENEFICE/PERTE PROVENANT DES OPERATIONS</b>	<b>-4,618,751.68</b>	<b>-4,110,313.75</b>
Souscriptions d'actions	135,567,587.45	0.00
Rachats d'actions	-158,652,197.98	-31,238,164.91
Ecart de conversion**	10,101,474.93	9,412,013.24
Ecart de conversion sur les actifs nets au début de l'exercice***	-30,611,310.99	
<b>ACTIFS NETS EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>407,968,003.49</b>	<b>88,601,810.83</b>

\* L'état globalisé des actifs nets comprend les éléments globalisés de tous les compartiments de PROTEA UCITS II, pas seulement ceux des compartiments enregistrés en Suisse.

\*\* L'écart mentionné ci-dessus résulte des fluctuations des taux de conversion en devise sur les différents postes afférents aux classes d'actions libellées dans une autre devise que la devise du compartiment entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023.

\*\*\* L'écart mentionné ci-dessus résulte de la conversion des actifs nets de début d'exercice (pour les compartiments libellés dans une autre devise que l'Euro) aux taux de conversion applicables au 31 décembre 2022 et aux taux de conversion applicables au 31 décembre 2023.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

# PROTEA UCITS II

## Nombre d'actions en circulation et actif net par action

Compartiment Classe d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Actif net par action	Actif net par action	Actif net par action
		31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND					
A-CHF	CHF	1,000,000.00	74.57	77.76	97.54
A-EUR	EUR	-	-	80.09	100.20

# PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND

## Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 décembre 2023 (exprimé en USD)

Description	Devise	Nominal	Valeur d'évaluation (note 2)	% des actifs nets
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE</b>				
<i>ETATS-UNIS</i>				
TBI ETATS-UNIS 06/06/24 -SR-	USD	12,000,000.00	11,737,600.80	13.25
TBI ETATS-UNIS 07/03/24 -SR-	USD	7,000,000.00	6,934,512.90	7.83
TBI ETATS-UNIS 11/04/24 -SR-	USD	14,000,000.00	13,799,100.00	15.57
TBI ETATS-UNIS 18/01/24 -SR-	USD	11,000,000.00	10,974,243.50	12.39
TBI ETATS-UNIS 22/02/24 -SR-	USD	10,000,000.00	9,925,773.00	11.20
TBI ETATS-UNIS 23/05/24 -SR-	USD	15,000,000.00	14,698,561.50	16.59
			68,069,791.70	76.83
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>			<b>68,069,791.70</b>	<b>76.83</b>
AVOIRS EN BANQUE			18,171,077.39	20.51
AUTRES ACTIFS NETS			2,360,941.74	2.66
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS</b>			<b>88,601,810.83</b>	<b>100.00</b>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

# PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND

## Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

### Répartition géographique

(en % des actifs nets)

États-Unis	76.83
	<b>76.83</b>

### Répartition économique

(en % des actifs nets)

Instruments du marché monétaire	76.83
	<b>76.83</b>

# PROTEA UCITS II

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

### NOTE 1

#### GENERALITES

PROTEA UCITS II (la "SICAV") est un fonds d'investissement de type ouvert de droit luxembourgeois constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) conformément aux dispositions de la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 (la "Loi de 2010") relative aux organismes de placement collectif ("OPC").

La SICAV a été constituée le 21 octobre 2009 pour une durée indéterminée sous le nom "Axiom Fund" avec un capital initial de 300,000 EUR. Les Statuts de la SICAV ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié le 11 septembre 2019 et publiés dans le Recueil électronique des sociétés et associations du Grand-Duché de Luxembourg le 7 octobre 2019. Une notice légale informant de l'émission et de la commercialisation d'actions par la SICAV a été déposée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La SICAV est inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B148792.

FundPartner Solutions (Europe) S.A., société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été désignée comme Société de Gestion de la SICAV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il s'agit d'une société de gestion au sens du Chapitre 15 de la Loi de 2010.

#### a) Compartiments actifs

Au 31 décembre 2023, la SICAV comprend un compartiment enregistré en Suisse :

- PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND, libellé en dollars US (USD),

Le Conseil d'Administration de la SICAV est en droit de créer de nouveaux compartiments.

#### b) Evénements significatifs et changements importants

De nouveaux prospectus sont entrés en vigueur en février, mai, octobre et novembre 2023.

#### c) Classes d'actions

L'annexe du prospectus en vigueur de la SICAV énumère les différentes catégories d'actions disponibles dans chacun des compartiments susmentionnés.

Les actions "Restricted" sont réservées aux Actionnaires expressément approuvés par Banque Pictet & Cie, S.A., à son entière discrétion. Tous les autres investisseurs souscriront les autres actions.

# PROTEA UCITS II

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

### d) Pooling

#### **Pooling technique (commissions de performance et classes d'actions hedgées)**

Les investissements, autres actifs nets et opérations (comme les dividendes, les intérêts, les résultats réalisés sur investissements, etc.), communs à toutes les Classes d'Actions, sont détenus au titre du compartiment par l'intermédiaire de placements dans le pool d'investissements, tandis que les éléments spécifiques à chaque Classe d'Actions (comme les commissions de dépositaire, de service, de gestion et les commissions de performance) ainsi que les éléments spécifiques à une classe d'actions hedgée (tels que les contrats de change à terme et autres frais contractuels liés à la couverture) sont comptabilisés au sein de comptes "nourriciers".

Une portion du pool (participation exprimée en pourcentage) est allouée à chaque compte "nourricier" en fonction de sa contribution initiale. Par la suite, la portion de la participation exprimée en pourcentage de chaque compte nourricier est déterminée lors de chaque calcul de la VNI, sur la base de la taille de chaque compte nourricier telle que convertie dans la devise de référence du pool au taux de change en vigueur le jour du calcul de la VNI.

#### **Présentation et impact du pooling dans les états financiers**

Les données reprises dans l'état des opérations et des variations des actifs nets sous le poste "Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) sur pool - effet du pooling" représentent :

- l'effet de change résultant de la différence entre les taux de change utilisés à la date de clôture et ceux utilisés lors de chaque calcul de la VNI ;

## NOTE 2

### PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

#### a) Généralités

Les états financiers sont préparés conformément aux méthodes comptables généralement acceptées et présentés suivant la réglementation en vigueur au Luxembourg eu égard aux organismes de placement collectif.

#### b) Conversion de devises

Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de base d'un compartiment sont convertis dans cette devise au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les revenus et les frais dans des devises autres que la devise de base du compartiment sont convertis dans cette devise au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les bénéfices/pertes net(te)s réalisé(e)s sur opérations de change en découlant sont enregistrés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

### c) Etats financiers consolidés

Les états financiers consolidés de la SICAV sont exprimés en euros ("EUR") et correspondent à la somme des postes correspondants dans les états financiers des différents compartiments, convertie en EUR aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

### d) Evaluation des actifs

1) Les titres et autres actifs cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours connu. Dans le cas de titres cotés ou négociés sur plusieurs bourses de valeurs et/ou autres marchés réglementés, le Conseil d'Administration de la SICAV définira l'ordre de priorité sur la base duquel les cours constatés sur ces bourses de valeurs et/ou ces autres marchés réglementés sont utilisés ;

2) Les actifs qui ne sont ni cotés sur une bourse de valeurs officielle ni négociés sur un marché réglementé ainsi que les actifs ainsi cotés ou négociés pour lesquels le dernier cours disponible n'est pas jugé représentatif de la juste valeur de marché sont valorisés sur la base de leur valeur de réalisation probable, estimée prudemment et en toute bonne foi par la Société de Gestion ;

3) Les espèces et autres actifs liquides sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus ;

4) Les parts/actions d'OPC de type ouvert sont évaluées sur la base de leur dernière VNI connue ou, si celle-ci n'est pas représentative de leur juste valeur de marché, leur prix est déterminé par le Conseil d'Administration de la SICAV de manière juste et raisonnable. Les parts/actions d'OPC de type fermé sont évaluées sur la base de la dernière valeur de marché connue ;

5) Les liquidités et les instruments du marché monétaire qui ne sont ni cotés sur une bourse de valeurs, ni négociés sur un marché réglementé et dont l'échéance résiduelle est inférieure à douze mois sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus, le cas échéant. La valeur totale est amortie selon la méthode du coût amorti ;

6) Les contrats futures, les CFD, ainsi que les contrats de change à terme et d'options qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé sont évalués à leur valeur de liquidation déterminée conformément aux politiques établies en toute bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats futures, de change à terme et d'options négociés sur une bourse de valeur ou un autre marché réglementé est basée sur le dernier prix de règlement disponible sur la bourse ou le marché réglementé où ces contrats sont négociés. Dans le cas où un contrat future, de change à terme ou d'options ne pourrait pas être liquidé au jour d'évaluation des actifs correspondants, la base qui servira à calculer la valeur de réalisation dudit contrat sera déterminée par le Conseil d'Administration de la SICAV de la manière qu'il jugera la plus juste et la plus raisonnable ;

7) Les flux de trésorerie provenant d'opérations de swap sont calculés à la date d'évaluation du taux swap zéro-coupon correspondant à la date d'échéance de ces flux. La valeur des swaps correspond par conséquent à la différence entre ces deux calculs ;

8) Tout autre titre, instrument ou actif est valorisé sur la base de sa valeur de réalisation probable, estimée prudemment et en toute bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV.

# PROTEA UCITS II

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

### e) Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) sur vente de titres

Le bénéfice/La perte net(te) réalisé(e) sur vente de titres est déterminé(e) sur la base du coût moyen pondéré des titres vendus.

### f) Coût des investissements en portefeuille

Les coûts des investissements exprimés dans des devises autres que la devise de base du compartiment sont convertis dans cette devise de base aux taux de change en vigueur à la date d'achat.

### g) Contrats de change à terme

Les bénéfices ou pertes net(tes) non réalisé(e)s sur contrats de change à terme en cours sont calculé(e)s, le cas échéant, sur la base des taux de change à terme en vigueur à la clôture de l'exercice et sont comptabilisé(e)s dans l'état des actifs nets.

### h) Reconnaissance des contrats futures et des CFD

Lors de chaque calcul de la VNI, l'appel de marge sur contrats futures et CFD est enregistré directement au sein du poste "bénéfices/pertes réalisé(e)s sur contrats futures" par la contrepartie du compte bancaire.

### i) Comptabilisation des contrats futures et des CFD

Les bénéfices ou pertes non réalisé(e)s sur contrats futures et CFD font l'objet d'un règlement journalier via la réception/le paiement d'un montant en espèces correspondant à l'augmentation/la diminution journalière de la valeur de marché de chaque future ou CFD ouvert. Ce montant en espèces est comptabilisé sous le poste "Avoirs en banque" de l'état des actifs nets et le montant correspondant est comptabilisé sous le poste "Bénéfices et/ou pertes net(tes) réalisé(e)s sur contrats futures et CFD" de l'état des opérations et des variations des actifs nets.

### j) Revenus

Les dividendes sont enregistrés nets de retenue à la source à la date de détachement. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

### k) Frais de constitution

Les frais de constitution sont amortis sur une période de cinq ans maximum.

### l) Frais de transaction

Les frais de transaction représentent les coûts afférents aux achats et ventes d'investissements encourus par chaque compartiment. Les frais de transaction comprennent les frais de courtage, les commissions bancaires, les impôts étrangers, les frais de dépôt et autres commissions. Ils figurent à l'état des opérations et des variations des actifs nets.

# PROTEA UCITS II

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

### NOTE 3

#### COMMISSION DE DILUTION

Dans certaines circonstances (par exemple des volumes de transaction élevés), le Conseil d'Administration de la SICAV peut prélever une commission de dilution lors de l'achat, du rachat et/ou de la conversion d'actions. Si cette commission est prélevée, le montant reviendra au compartiment concerné et lui sera acquis.

La commission de dilution est calculée sur la base des frais de transaction encourus au titre des investissements sous-jacents du compartiment concerné, y compris toutes les commissions, marges et taxes applicables.

La méthode de la commission de dilution peut notamment être appliquée dans les cas suivants :

- Les actifs nets d'un compartiment ne cessent de diminuer (rachats massifs) ;
- La taille d'un compartiment est devenue réellement problématique ;
- Les rachats et/ou souscriptions nets représentent plus de 5% du total des actifs du compartiment ;
- A chaque fois que le Conseil d'Administration estime que les intérêts des Actionnaires justifient le recours au prélèvement d'une commission de dilution.

Dans tous les cas, la commission de dilution ne pourra excéder 2.00% de la VNI par action.

Au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, aucun compartiment n'a eu recours à un mécanisme de commission de dilution.

### NOTE 4

#### COMMISSIONS DE GESTION

La SICAV verse aux Gestionnaires des commissions basées sur les actifs nets moyens attribuables à ce type d'actions, prélevées sur les actifs du compartiment pour le trimestre/mois aux taux annuels suivants :

Compartiment	Classe d'Actions	Taux p.a. (max.)	Fréquence des paiements
PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND	A	0.25%	trimestrielle

Lorsqu'un compartiment investit dans les parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC liés à la SICAV dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle, ou par une importante participation directe ou indirecte, ou gérés par une société de gestion liée au Gestionnaire concerné, aucune commission de souscription ou de rachat ne peut être imputée à la SICAV au titre de son investissement dans les parts de ces autres OPCVM et/ou autres OPC.

Lorsqu'un compartiment investit dans des OPCVM et autres OPC liés à la SICAV, tel que décrit au paragraphe précédent, les commissions de gestion totales (à l'exclusion de toute commission de performance, le cas échéant) payées par ledit compartiment et chacun des OPCVM ou autres OPC concernés ne pourront excéder 2.5% des actifs nets sous gestion concernés.

# PROTEA UCITS II

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

### NOTE 5 TAXE D'ABONNEMENT

La SICAV est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0.05% des actifs nets, payable trimestriellement et calculée sur les actifs nets à la fin de chaque trimestre. Cette taxe sera cependant réduite à 0.01% dans le cas des Classes d'Actions réservées aux investisseurs institutionnels (en vertu de l'article 174 de la Loi de 2010) et de SICAV monétaires. La taxe d'abonnement ne s'applique pas à la portion des actifs d'un compartiment investie dans d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois qui y sont eux-mêmes soumis.

### NOTE 6 COMMISSIONS DE BANQUE DEPOSITAIRE, D'ADMINISTRATION CENTRALE ET DE SOCIETE DE GESTION

La SICAV versera à la Banque dépositaire, à la Société de Gestion et à l'Administration centrale des commissions payables trimestriellement, dont le taux annuel total pourra varier en fonction des compartiments.

Au 31 décembre 2023, le taux est le suivant pour le compartiment enregistré en Suisse :

	Administration centrale* (% max.)	Banque dépositaire** (% max.)	Société de Gestion*** (% max.)	Administration centrale, Banque dépositaire, Agent et Société de Gestion (% max.)
PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND	0.05%	0.05%	0.06%	-

\* avec un montant minimum de 45,000 EUR pour le compartiment PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND.

\*\* avec un montant minimum de 35,000 EUR pour le compartiment PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND.

\*\*\* avec un montant minimum de 50,000 EUR pour le compartiment PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND. Ces commissions figurent à l'état des opérations et des variations des actifs nets sous la rubrique "Frais professionnels, frais de révision et autres frais".

### NOTE 7 FRAIS PROFESSIONNELS ET AUTRES FRAIS

Au 31 décembre 2023, les frais professionnels, frais de révision et autres frais comprenaient essentiellement des frais de la société de gestion, les frais financiers, professionnels, d'audit, juridiques et de domiciliation.

### NOTE 8 COMMISSIONS DE PERFORMANCE

Les classes A et B du compartiment PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND sont soumises à un régime de commission de performance, provisionnée chaque jour d'évaluation, payable annuellement, basée sur la VNI et qui correspond à 15% de la surperformance de la VNI par action (mesurée par rapport au high water mark) par rapport à un hurdle rate de 2% p.a. pro rata temporis, calculé au cours de l'exercice.

# PROTEA UCITS II

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Devise de référence de la classe d'actions	Indice pour le hurdle rate
EUR	Euribor 3 mois ACT/360
GBP	SONIA
CHF	SARON
SEK	Stockholm Interbank Offered Rates 3 mois
USD	SOFR

### PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND

Code ISIN	Classe d'Actions	Devise de la classe	Commissions de performance	% des actifs nets
LU2366650039	A-CHF	CHF	-	_*
LU2366650112	A-EUR	EUR	-	_**

\* Sur la base de la moyenne des actifs nets de la Classe pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

\*\* Sur la base de la moyenne des actifs nets de la Classe pour la période clôturée au 20 février 2023

#### NOTE 9

#### TAUX DE CHANGE

Le taux de change suivant a été utilisé pour la conversion des actifs nets des compartiments en euros au 31 décembre 2023 :

1 EUR = 1.10465039 USD

#### NOTE 10

#### AUTRES FRAIS A PAYER

Au 31 décembre 2023, les autres frais à payer regroupent principalement les frais d'administration, les frais de société de gestion, les frais de banque dépositaire et les frais d'audit.

#### NOTE 11

#### CONTRATS DE CHANGE A TERME

Les contrats de change à terme sur des paires de devises identiques listés ci-après sont cumulés. Seule la date d'échéance la plus éloignée est présentée.

Au 31 décembre 2023, les contrats de change à terme suivants étaient en cours :

#### PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND

Devise	Achat	Devise	Vente	Date d'échéance
AUD	2,407,000.00	USD	1,630,051.69	17/01/2024
CAD	1,612,000.00	USD	1,205,382.35	17/01/2024
CHF	79,407,532.78	USD	91,954,345.15	17/01/2024
EUR	5,390,000.00	USD	5,917,222.85	17/01/2024
GBP	10,741,000.00	USD	13,685,213.24	17/01/2024
JPY	2,188,526,000.00	USD	15,474,519.71	17/01/2024
NOK	119,130,000.00	USD	11,411,356.76	17/01/2024
NZD	2,798,000.00	USD	1,741,136.64	17/01/2024

# PROTEA UCITS II

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

### PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND (suite)

Devise	Achat	Devise	Vente	Date d'échéance
SEK	68,082,000.00	USD	6,799,618.43	17/01/2024
USD	385,415.84	AUD	573,000.00	17/01/2024
USD	12,792,544.94	CHF	11,048,000.00	17/01/2024
USD	5,489,034.11	JPY	791,523,000.00	17/01/2024
USD	9,760,263.75	NOK	100,282,000.00	17/01/2024
USD	3,556,608.23	SEK	35,267,000.00	17/01/2024

La plus-value nette non réalisée sur ces contrats au 31 décembre 2023 était de USD 2,481,450.86 et figure dans l'état des actifs nets.

#### NOTE 12

#### GARANTIE SUR PRODUITS DERIVES NEGOCIES DE GRE A GRE

Dans le cadre de leurs transactions sur des produits dérivés négociés de gré à gré (contrats de change à terme et CFD), le compartiment de la SICAV n'a pas perçu de garantie de la part des différentes contreparties avec lesquelles il traite.

#### NOTE 13

#### EVENEMENT POST CLOTURE

Aucun événement significatif n'est survenu après la clôture de l'exercice.

# PROTEA UCITS II

## Total Expense Ratio ("TER") (annexe non révisée)

Conformément à la Directive de l'Asset Management Association Switzerland ("AMAS") du 16 mai 2008 (état au 5 août 2021), la "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) pour les placements collectifs de capitaux", la SICAV est tenue de publier un TER pour la dernière période de douze mois.

Le TER se définit comme le rapport entre le total des frais d'exploitation (se composent principalement des commissions de conseil en investissement et de gestion, des commissions de banque dépositaire, intérêts et frais bancaires, des commissions de service, des commissions de performance, des impôts et taxes) et la VNI moyenne (calculée sur base de la moyenne journalière du total des actifs nets pour la période concernée) du compartiment/de la classe d'actions concerné(e) exprimée dans sa devise de référence.

Pour autant que le compartiment investisse plus de 10% de ses actifs dans d'autres fonds d'investissement, un TER synthétique est calculé :

- en ajoutant au TER la somme des TER des fonds sous-jacents pondérés selon leur part dans l'actif net du compartiment correspondant à la date de référence. Si l'un des fonds cibles ne publie pas de TER, aucun TER synthétique ne sera calculé pour cette fraction d'investissement.
- en soustrayant l'impact des rétrocessions perçues, calculé en divisant le montant des rétrocessions par la moyenne des actifs.

En outre, pour les nouvelles classes d'actions lancées au cours de l'année, les frais opérationnels ont été annualisés comme énoncé au point 8 de la Directive. Les montants ont été annualisés tandis que certains coûts fixes n'ont pas fait l'objet d'une répartition égale sur la période.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, le TER était le suivant :

Classe d'action	Devise	TER annualisé incluant les frais de performance	TER annualisé excluant les frais de performance
PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND			
A-CHF	CHF	0.57%	0.57%

# PROTEA UCITS II

## Performance (annexe non révisée)

La performance par classe d'actions a été calculée par comparaison entre l'actif net par action au 31 décembre 2022 et l'actif net par action au 31 décembre 2023.

La performance a été calculée respectivement à la fin de chaque période conformément à la "Directive pour le calcul et la publication de performance de placements collectifs de capitaux" de l'Asset Management Association Switzerland ("AMAS") du 16 mai 2008 (état au 5 août 2021).

La performance indiquée consiste en des données historiques dont il est impossible de déduire la performance actuelle ou future. Les commissions et frais perçus lors de l'émission et, le cas échéant, lors du rachat d'actions, n'ont pas été pris en compte dans le calcul des données relatives à la performance.

Au 31 décembre 2023, les performances étaient les suivantes :

Classe d'action	Devise	Performance pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023	Performance pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022	Performance pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021
PROTEA UCITS II - MILLENNIUM GLOBAL SYSTEMATIC CURRENCY FUND				
A-CHF	CHF	-4.10%	-20.28%	-2.46% *

\* La performance des classes d'actions lancées pendant l'exercice/la période a été calculée en comparant l'actif net par action à la date de lancement de la classe d'actions avec l'actif net par action en fin d'exercice/de période.

Les performances passées ne préjugent en rien des résultats présents ou futurs.

## Autres informations aux Actionnaires (annexe non révisée)

### 1. Rémunération des membres de la Société de Gestion

La Société de Gestion a adopté une Politique de rémunération conforme aux principes édictés par la loi du 10 mai 2016 portant modification de la loi du 17 décembre 2010 ("la Loi de 2010").

L'exercice financier de la Société de Gestion prend fin le 31 décembre de chaque année.

Le tableau suivant présente le montant total des rémunérations pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2023, ventilé en rémunération fixe et rémunération variable, versées par la Société de Gestion à ses employés.

Il a été établi en tenant compte du point 162 de la section 14.1 des lignes de conduite en matière de rémunération de l'Autorité européenne des marchés financiers ("AEMF") en ce qui concerne la confidentialité et la protection des données.

	Nombre de bénéficiaires	Total des rémunérations (EUR)	Rémunération fixe (en EUR)	Rémunération variable (bonus cibles ou discrétionnaires, rémunération sous forme de parts) (en EUR)
Total des rémunérations versées par la Société de Gestion en 2023	32	41,529	29,486	12,044

#### *Complément d'explication*

Les bénéficiaires indiqués désignent les preneurs de risque (en ce compris les 4 dirigeants) ainsi que les employés de la Société de Gestion dédiés aux activités de celle-ci pour l'ensemble des fonds gérés, et rémunérés par elle. De plus, la Société de Gestion n'a pas rémunéré directement le personnel du Gestionnaire mais a plutôt veillé à ce que ce dernier respecte lui-même les exigences de la Politique de rémunération.

Les avantages ont été octroyés sur la base de critères tels que le niveau de séniorité, le rang hiérarchique ou d'autres critères d'éligibilité, sans tenir compte de critères de performance, et ils sont donc exclus des chiffres relatifs à la rémunération fixe ou variable fournis ci-avant.

Le total des rémunérations fixes et variables indiqué s'appuie sur la proportion des actifs sous gestion représentée par la SICAV.

Les résultats de l'examen annuel de 2023 ne font pas exception à la règle.

Aucune modification n'a été apportée à la politique de rémunération adoptée depuis sa mise en œuvre.

## Autres informations aux Actionnaires (annexe non révisée) (suite)

### **2. Réglementation relative aux opérations de financement sur titres**

Au 31 décembre 2023, la SICAV était soumise aux exigences du Règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation. Aucune transaction correspondante n'a toutefois été effectuée au cours de l'exercice auquel les états financiers se rapportent.

### **3. Informations concernant l'évaluation du risque**

Le tableau suivant (tableau 1.1) fournit les informations requises par la Circulaire 11/512 de la CSSF pour le compartiment surveillé à l'aide de l'approche de la VaR.

# PROTEA UCITS II

Autres informations aux Actionnaires (annexe non révisée) (suite)

Tableau 1.1 – Résumé des informations à fournir concernant les risques

Sub funds	Average leverage	Leverage Computation approach	GRE monitoring approach	VaR optional Regime	VaR Limit ratio			Sub fund Average VaR	Benchmark Average VaR	Benchmark	Legal limit	VaR Models and Inputs
					Average	Minimum	Maximum					
Protea Ucits II - Millennium Global Systematic Currency Fund	142.80%	$\Sigma$ notionals of the derivatives	VaR	Absolute	1.93%	0.55%	4.82%	1.93%	n/a	n/a	20%	1 month holding period, 99% CI, Monte Carlo, observation period 3.5 years

## Autres informations aux Actionnaires (annexe non révisée) (suite)

### Commentaires d'ordre général

Tous les chiffres de VaR sont calculés en tenant compte des paramètres suivants

- Horizon de détention d'un mois ;
- Intervalle de confiance de 99% (ce qui signifie qu'il existe une probabilité de 1% que la valeur du portefeuille puisse connaître une baisse mensuelle plus importante que le pourcentage indiqué) ;
- Simulation de Monte Carlo ;
- 3.5 ans d'historique de données pour déterminer les facteurs de risque.

Le traitement et la présentation des chiffres de VaR peuvent varier légèrement en fonction de l'option de VaR utilisée (absolue ou relative).

### Option de la VaR absolue

Pour les compartiments ayant recours à l'option de la VaR absolue, les chiffres présentés (moyenne, min. et max.) sont en termes absolus. Autrement dit, ils ne sont comparés à aucun indice de référence ni à aucune limite. Nous considérons cette manière de présenter les chiffres plus pertinente et plus facile à appréhender.

Le niveau de levier est également inclus. Il correspond à la somme des valeurs notionnelles des instruments dérivés utilisés (CESR/10-788 boîte 25). Les chiffres présentés se basent sur des observations quotidiennes couvrant la période considérée.

### Compartiments utilisant l'approche par les engagements

Pour le compartiment qui utilise l'approche par les engagements afin de surveiller l'exposition globale au risque, les instruments financiers dérivés sont convertis dans la position équivalente de l'actif sous-jacent.

L'exposition globale au risque ne devra pas excéder la valeur nette d'inventaire du compartiment.

#### **4. Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR")**

Au sens du règlement SFDR (règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers), le compartiment enregistré en Suisse ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Aux fins du règlement "Taxinomie" (règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088), les investissements sous-jacents au compartiment enregistré en Suisse ne tiennent pas compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques définis par l'UE.

